

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2019

Etaient présents : Mmes FUMEY, HERMET, VINCENT

Mrs : AGUADO, AZEMA, BETEILLE, HERRERO, MICHEL.

Procuration : Mr PAILHES à Mme VINCENT

Absents excusés : Mr CASSAN, Mr DONS, Mr ESTEBANEZ, Mr GONZALEZ, Mr HORTALA, Mme VICENS,

PROJET AVENANT CONVENTION VVF

Monsieur le Maire signale que la commune avait passé une convention concernant la gestion du village vacances le 1^{er} janvier 2000 avec VVF pour une durée de 20 ans et qui s'achève donc le 31 décembre 2019. Des travaux importants étant prévus sur cette structure, et avant de pouvoir passer une délégation de service public pour le renouvellement de la gestion, il y aurait lieu de passer un avenant qui reprend les termes de la convention initiale pour une durée d'un an avec VVF. Le Conseil Municipal donne son accord.

ADHESION A LA PROTECTION DE DONNÉES

La loi Informatique et Liberté (LIL) de 1978 modifiée sert à protéger la vie privée et les libertés individuelles, tout comme le nouveau règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 qui a permis une harmonisation Européenne de la législation ainsi que de nouvelles obligations. Ce règlement Européen impose notamment à chaque entité du secteur public de désigner un Délégué à la Protection des Données.

Monsieur le Maire signale que le Centre de Gestion a créé et mis en place un service Délégué à la Protection des Données mutualisé et demande au Conseil Municipal l'accord pour signer une convention pour ce service. Le Conseil Municipal approuve cette décision.

REFORME SUR LES RÔLES DES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ENERGIES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du SYADEN concernant leur inquiétude quant à l'éventuelle remise en cause des syndicats départementaux énergétiques par la nouvelle réforme territoriale et demande à la commune d'exprimer son attachement aux services rendus par le SYADEN. Le Conseil Municipal confirme son soutien pour le SYADEN.

ANNULATION FACTURE EAU

Le Conseil Municipal décide de mettre en non-valeur une somme de 245.84 € représentant le non-paiement de deux factures d'eau d'un de nos administrés. Cette demande est formulée par la Commission de Surendettement des particuliers de l'Aude.

COURRIER FACTURATION EAU

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un propriétaire qui loue une habitation, dans lequel celui-ci demande que la consommation d'eau soit directement facturée au locataire. Le Conseil Municipal donne son accord.

CONVENTION ADHESION A LA MEDECINE PROFESSIONNELLE

Tous les agents titulaires ou non de la collectivité étant obligatoirement soumis à un examen médical annuel qui peut être effectué par le Centre de Gestion de l'Aude, Monsieur le Maire signale qu'il y aurait lieu de passer une convention avec le Centre de Gestion concernant le service de la médecine professionnelle et préventive et demande au Conseil Municipal son accord. Celui-ci approuve.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs, ceci afin d'inclure les avancements de grade pour 3 agents du fait de leur ancienneté.

CANDIDATURE CONTRAT BOURGS CENTRES OCCITANIE

Monsieur le Maire indique qu'il serait intéressant de candidater au contrat Bourgs Centres. Ceci permettra de mobiliser de manière transversale et majorée dans certains cas, des financements régionaux dans des domaines divers. La commune de Saissac répondant à la définition de Bourg-centre fixée par la Région et sa participation à cette démarche présentant un intérêt certain pour la commune dans le cadre de sa politique de valorisation du centre-bourg, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis pour adhérer à ce contrat. Le Conseil Municipal approuve.

DEVIS SONORISATION EGLISE

Certains administrés ont informé la commune de la mauvaise sonorisation de l'église. De ce fait plusieurs devis ont été demandés mais doivent être complétés. Le Conseil Municipal donne un accord de principe.

QUESTIONS DIVERSES

- Demande de logement communal : Monsieur le Maire signale qu'un administré souhaite louer le gîte communal. Le Conseil Municipal donne son accord.
- Courrier concernant le jardin de l'école : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'administrés qui souhaiteraient créer une association porteuse d'un projet de réaménagement du jardin de l'école et d'embellissement du reste de la prairie. Le Conseil Municipal trouve le projet intéressant et donne son accord sur le principe.
- Candidature « Les Plus Beaux Villages de France » : Le dossier de candidature du village satisfaisant aux trois critères imposés, le dossier de la commune pourra être examiné par la Commission Qualité du Label au mois de Septembre 2020. Un dossier complet sera donc envoyé avant fin juin 2020.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 22 heures 45 mn

Le Maire

